

Conditions générales

Connect Fleet

(Dernière révision: 11 septembre 2026)

Les présentes conditions générales (les « Conditions générales ») pour la fourniture de Logiciels, d'Équipements et de Services régissent l'acquisition, la licence et l'utilisation des Produits et Services visés aux présentes et fournis par Mobilisights S.p.A., société italienne dont le siège social est situé Via Plava n° 86, code postal 10135, Italie, numéro d'immatriculation au registre des sociétés / code fiscal 10342750014 (« Mobilisights »), à ses clients (les « Clients », individuellement le « Client »). Mobilisights et le Client sont ci-après dénommés les « Parties » et chacun d'eux individuellement une « Partie ».

Les présentes Conditions générales doivent être considérées dans leur ensemble et sont intégralement acceptées par le Client (a) en concluant une Commande ou un autre contrat avec Mobilisights ou ses Entités affiliées ou un Revendeur de Mobilisights, qui fait référence aux présentes Conditions générales et se rapporte à la fourniture et/ou à l'utilisation des Produits ou Services, ou en vertu duquel les Produits sont autrement mis à la disposition du Client, même à titre d'essai, (b) en cochant une case indiquant l'acceptation des présentes Conditions générales, ou (c) en accédant d'une autre manière aux Produits ou Services et/ou en les utilisant; selon celui de ces événements qui survient en premier.

Si une personne ou une entité n'accepte pas les présentes Conditions générales ou n'est pas autorisée à accéder aux Produits ou Services et/ou à les utiliser, cette personne ou entité ne doit pas accéder aux Produits ou Services ni les utiliser. Lorsqu'un Utilisateur ou une autre personne physique accède aux Produits et/ou les utilise pour le compte d'un Client ou sous sa responsabilité, cette personne physique accepte les présentes Conditions générales pour le compte de ce Client et déclare et garantit disposer de tout pouvoir pour lier ce Client aux présentes Conditions générales. Les Produits ne peuvent être consultés ni utilisés par un concurrent de Mobilisights ou de ses Entités affiliées, tel que déterminé par Mobilisights à sa seule discrétion, sauf accord écrit préalable de Mobilisights.

1. DÉFINITIONS, DOCUMENTATION, INTERPRÉTATION

1.1. Définitions. Les termes commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée par les définitions figurant dans l'Annexe des définitions mise à disposition en ligne en cliquant sur ce [lien](#), laquelle est incorporée aux présentes par référence comme si elle y était intégralement reproduite.

1.2. Intégralité de l'accord. Les présentes Conditions générales incluent le [Contrat d'utilisateur final](#), [l'Avenant relatif au traitement des données](#), la [Déclaration de garantie](#), les [Conditions des tiers](#), ainsi que tout autre document incorporé par référence aux présentes ou à l'un quelconque des documents précités, qui font tous partie intégrante des présentes Conditions générales. Les présentes Conditions générales, conjointement avec toute Commande applicable, font partie de la Documentation contractuelle qui régit les Produits et constituent l'intégralité et l'exclusivité de l'accord et de l'entente entre Mobilisights concernant les Produits, et remplacent tous les accords, propositions, négociations et ententes antérieurs ou contemporains, écrits ou oraux, se rapportant au même objet.

1.3 Conflits. En cas de conflit entre les termes d'une Commande et les présentes Conditions générales, les termes du Formulaire de commande prévalent sur les présentes Conditions générales. Si le Client a conclu un accord écrit distinct avec Mobilisights régissant l'achat, l'accès ou l'utilisation de Produits ou Services, les présentes Conditions générales s'appliqueront en complément de cet accord. Toutefois, dans la mesure d'un conflit entre cet accord distinct et les présentes Conditions générales, les termes de l'accord distinct avec Mobilisights prévaudront uniquement en ce qui concerne la disposition en **conflit**.

2. PRODUITS CONNECT FLEET

2.1 Licence d'utilisation des Logiciels et de la Documentation. Sous réserve et à la condition du respect par le Client de l'ensemble des termes et conditions énoncés aux présentes, ainsi que de tous termes et conditions supplémentaires contenus dans toute Commande régie par les présentes Conditions générales, Mobilisights accorde par les présentes au Client une licence limitée, révocable, non exclusive, non transférable et non susceptible de sous-licence, pour la Durée de l'abonnement, pour accéder aux Logiciels et à la Documentation et les utiliser, (i) conformément au Contrat d'utilisateur final; (ii) pour le nombre et le type de Formules d'abonnement et les Véhicules associés précisés dans la Commande applicable; et (iii) uniquement pour les opérations commerciales internes ordinaires du Client ou pour les autres finalités limitées expressément indiquées dans la Commande et/ou la Formule d'abonnement concernées. Mobilisights se réserve tous les droits sur ce qui précède qui ne sont pas expressément accordés aux présentes.

2.1.1 Portée limitée de la licence. La Licence accordée au titre de la présente Section est strictement limitée, dans sa portée et sa durée, aux Formules d'abonnement et aux Logiciels et à la Documentation y afférents souscrits et en vigueur au titre de la ou des Commande(s) applicable(s). Le droit du Client d'accéder aux Logiciels et à la Documentation et de les utiliser sera à tout moment coextensif et limité à: (i) la Durée de l'abonnement de chaque Formule d'abonnement; et (ii) le nombre, le type et la configuration des Véhicules et autres actifs expressément identifiés dans la Commande applicable ou ailleurs dans la Documentation. À l'expiration, la résiliation ou la suspension de toute Formule d'abonnement, l'ensemble des droits du Client d'accéder aux Logiciels et à la Documentation et de les utiliser en lien avec la Formule d'abonnement, les Véhicules et les actifs concernés cesseront automatiquement et immédiatement, sans qu'aucun autre acte ou préavis de Mobilisights ne soit nécessaire, et le Client cessera sans délai tout accès et toute utilisation de ce type.

2.2 Équipements achetés. Comme indiqué dans la Commande ou la Formule d'abonnement concernée, le Client peut acheter des Équipements auprès de Mobilisights au prix d'achat défini dans la Commande et selon les termes et conditions énoncés aux présentes. L'ensemble des coûts encourus en lien avec les Équipements achetés qui ne sont pas expressément couverts par la Garantie des Équipements ou qui échappent au champ d'application de la Déclaration de garantie sont à la charge du Client. La propriété des Équipements achetés ne sera transférée au Client qu'au moment où Mobilisights recevra le paiement intégral des Équipements achetés concernés et, jusqu'à ce moment, le Client conservera la garde de ces Équipements achetés pour le compte de Mobilisights et sera responsable de leur maintien en bon état. Toute référence dans la Documentation contractuelle aux Équipements achetés ne crée aucun crédit-bail, location ou arrangement similaire à l'égard de ces Équipements achetés.

2.3 Maintenance. Mobilisights déploie des efforts raisonnables pour améliorer et maintenir en permanence les Produits et peut, de temps à autre, faire en sorte que des mises à jour, correctifs, mises à niveau, versions, corrections de bogues, mesures de sécurité et autres modifications des Produits soient installés automatiquement, avec ou sans notification préalable au Client, ou peut autrement mettre ces mises à jour à disposition via ses sites web, la Plateforme Connect Fleet ou les Applications, à sa discrétion. Le Client consent par les présentes à ces installations automatiques et s'engage à utiliser uniquement la version alors en vigueur et prise en charge des Produits une fois installée, et ne devra pas interférer avec, désactiver ou tenter de contourner une telle mise à jour ou toute mesure de protection connexe. Si le Client met à jour manuellement, ou permet à un Tiers (y compris un Installateur agréé ou un Revendeur) de mettre à jour, le micrologiciel de tout Équipement vers une version autre qu'une version de production, ou active des versions préliminaires, expérimentales ou bêta des Logiciels ou d'éléments de ceux-ci, le Client reconnaît et accepte que: (a) ces versions sont en phase de pré-production et peuvent nuire à la fonctionnalité; (b) leurs caractéristiques peuvent ne pas être incluses dans les versions de production ultérieures; et (c) Mobilisights n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour tout dommage résultant de l'utilisation de ces versions, ou de l'impossibilité de les utiliser, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages. Mobilisights peut en outre ajouter, supprimer, suspendre, remplacer, mettre à jour, améliorer, modifier ou interrompre des caractéristiques, fonctionnalités, contenus, spécifications techniques, interfaces, processus d'assistance ou processus opérationnels relatifs aux Produits de temps à autre, étant entendu que Mobilisights déploiera des efforts commercialement raisonnables pour éviter des modifications substantiellement défavorables à la fonctionnalité essentielle des Produits pendant la Durée de l'abonnement alors en vigueur.

2.4 Responsabilités du Client. Le Client (a) sera responsable du respect, par le Client et les Utilisateurs, des présentes Conditions générales, y compris le Contrat d'utilisateur final et les Conditions des tiers, et fera en sorte que ses Utilisateurs respectent et assument, concluent ou soient autrement liés par le Contrat d'utilisateur final et l'ensemble des règles d'utilisation applicables des Produits, demeurant responsable et garantissant ce respect par ses Utilisateurs comme s'il s'agissait du respect par le Client lui-même; (b) utilisera les Produits et la Documentation uniquement conformément aux présentes Conditions générales, au(x) Formulaire(s) de commande, au Contrat d'utilisateur final et aux lois et réglementations gouvernementales applicables; (c) sera responsable de l'exactitude, de la qualité et de la licéité de toutes Données du Client transmises à Mobilisights et saisies dans la Plateforme Connect Fleet par le Client ou pour son compte, des moyens par lesquels le Client a acquis les Données du Client, et de l'utilisation des Données du Client par le Client avec les Produits et la Documentation; (d) déploiera des efforts commercialement raisonnables pour prévenir tout accès ou toute utilisation non autorisés des Produits et de la Documentation, et notifiera sans délai à Mobilisights tout accès ou utilisation non autorisés de ce type; (e) respectera toutes les Conditions des tiers relatives aux Produits ou à la Documentation utilisés par le Client ou autrement applicables; (f) ne supprimera ni n'altérera aucune mention de propriété de quelque nature que ce soit figurant sur un Produit.

2.5 Conformité du Client. Le Client respectera l'ensemble des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables à toutes Données à caractère personnel que le Client envoie et/ou obtient au moyen de l'utilisation et de l'accès aux Produits et Services, et le Client assurera à ces Données à caractère personnel un niveau de protection conforme aux exigences des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables. En particulier, le Client sera seul responsable, lorsque la loi applicable l'exige, y compris les Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, de fournir les avis appropriés et d'obtenir tous droits, Base légale et consentements nécessaires auprès des Utilisateurs finaux, des Personnes concernées. Le Client notifiera par écrit à Mobilisights s'il détermine qu'il n'est pas en mesure de remplir l'une

quelconque de ses obligations au titre des présentes Conditions générales ou de toute Loi relative à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicable. Le Client accorde par les présentes à Mobilisights le droit, sur préavis, de prendre des mesures raisonnables et appropriées pour faire cesser et remédier à l'utilisation non autorisée ou illicite par le Client de toutes Données à caractère personnel reçues en lien avec les présentes Conditions générales.

2.6 Comptes. Le Client sera seul responsable de l'administration et de la protection des comptes pour l'utilisation des Produits. Le Client s'engage à n'accorder l'accès aux Logiciels qu'aux Utilisateurs, et à leur imposer de conserver les informations de connexion au compte, y compris les noms d'utilisateur et les mots de passe, strictement confidentielles et de ne pas fournir ces informations de connexion au compte à des parties non autorisées. Le Client est seul responsable de la surveillance et du contrôle de l'accès aux Logiciels et du maintien de la confidentialité des informations de connexion au compte et de tout identifiant ou jeton fourni. Dans l'hypothèse où le Client ou un Utilisateur aurait connaissance du fait que la sécurité d'une information de connexion au compte ou d'un identifiant a été compromise, le Client le notifiera immédiatement à Mobilisights, désactivera ce compte et modifiera les informations de connexion du compte. Les Utilisateurs ne peuvent utiliser les Logiciels que strictement pour le compte du Client et sous réserve du Contrat d'utilisateur final et des termes et conditions applicables au Client aux présentes. Le Client est responsable de tout manquement d'un Utilisateur à ses obligations au titre des présentes.

3. OBLIGATIONS DE MOBILISIGHTS

3.1 Fourniture des Produits et Services. Sous réserve des termes et conditions énoncés dans les présentes Conditions générales et dans toute Commande applicable, Mobilisights déploiera des efforts commercialement raisonnables pour: (a) rendre les Logiciels disponibles au Client vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre, sept (7) jours sur sept pendant toute la Durée de l'abonnement applicable, conformément aux présentes Conditions générales et sous réserve des limitations qui y sont énoncées; (b) fournir tout Équipement commandé par le Client au titre d'une Commande, effectuer tous les réglages et connexions nécessaires pour garantir que les Équipements sont opérationnels et connectés à la Plateforme Connect Fleet; et (c) fournir au Client les Services inclus dans la Commande ou la Formule d'abonnement applicable, tels que décrits plus en détail dans la Commande et la Documentation, conformément à des normes commercialement raisonnables de compétence et de diligence. Les engagements qui précèdent ne constituent pas une garantie de disponibilité ininterrompue ou exempte d'erreurs, et ne s'appliqueront pas dans la mesure où toute indisponibilité, dégradation ou défaillance serait causée par: (i) toute maintenance, mise à jour, mise à niveau ou réparation effectuée par Mobilisights ou pour son compte, qu'elle soit programmée (et précédée d'un préavis électronique) ou effectuée en cas d'urgence; (ii) tout acte ou omission du Client ou de ses Utilisateurs, y compris toute utilisation non autorisée des Produits ou Services, ou tout manquement au respect de la Documentation contractuelle; (iii) tous Produits ou Services de tiers, y compris les défaillances de connectivité ou de réseau échappant au contrôle raisonnable de Mobilisights; (iv) des Événements de force majeure; (v) toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Mobilisights; ou (vi) toute suspension des Produits ou Services permise au titre des présentes Conditions générales.

3.2 Protection des Données du Client. Mobilisights mettra en œuvre et maintiendra des mesures de sauvegarde administratives, physiques et techniques appropriées, conçues pour protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des Données du Client contre toute destruction, perte, altération, divulgation ou tout accès accidentels ou illicites. Ces mesures de sauvegarde ne seront pas moins protectrices que celles décrites dans l'Avenant relatif au traitement des données annexé aux présentes et seront conformes aux normes sectorielles applicables pour des services de nature similaire. Mobilisights notifiera sans délai au Client tout Incident de sécurité confirmé affectant les Données du Client, conformément aux obligations de notification énoncées dans l'Avenant relatif au traitement des données.

3.3 Conservation des Données du Client. Mobilisights conservera les Données du Client pendant la durée convenue avec le Client au sein de la Plateforme Connect Fleet. Le Client peut choisir de conserver les Données du Client incluses dans la Plateforme Connect Fleet pendant une durée déterminée à l'issue de laquelle Mobilisights supprimera ces Données du Client.

3.4 Droit d'accès. Lorsque et dans la mesure où le Règlement (UE) 2023/2854 établissant des règles harmonisées portant sur un accès équitable aux données et leur utilisation (le « Data Act ») s'applique à certaines Données du Client générées par un produit connecté ou un service connexe, le Client, agissant en qualité d'utilisateur au sens du Data Act, peut exercer ses droits d'accès, d'utilisation et de mise à disposition de ces Données du Client conformément au Chapitre II du Data Act. Aux fins de la mise en œuvre et de la documentation de cet accès et de cette exportation dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, Mobilisights peut inviter le Client à soumettre une demande formelle via le Stellantis Fleet Service Portal, à la suite de laquelle le groupe Stellantis fournira au Client un ou plusieurs lots de données constitués des Données du Client concernées, conformément aux exigences techniques et de sécurité du Data Act et de la loi applicable.

3.5 Conformité. Mobilisights fournira les Produits en conformité substantielle avec les lois applicables à Mobilisights au titre de la Documentation contractuelle. Mobilisights ne déclare ni ne garantit que les Produits sont conformes à des lois spécifiquement applicables au secteur, aux activités commerciales, à la juridiction ou au cas d'usage particulier du Client. Le Client demeure seul responsable de l'évaluation de l'adéquation des Produits et Services aux finalités qu'il envisage et de veiller à ce que son utilisation de ceux-ci soit conforme à l'ensemble des lois applicables au Client.

4. DROITS DE PROPRIÉTÉ

4.1. Absence de transfert. Les Parties conviennent qu'aucun Droit de propriété intellectuelle n'est, ni ne peut être, cédé ou transféré au Client et/ou aux Utilisateurs au titre des présentes Conditions générales et/ou de toute Commande. Le Client n'obtient qu'un droit limité d'accéder aux Produits et à la Documentation et de les utiliser conformément aux termes des présentes Conditions générales et de la Commande. Entre Mobilisights et le Client, Mobilisights et ses Entités affiliées, selon le cas, détiendront et conserveront l'intégralité des droits, titres et intérêts (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) relatifs à: (a) les Produits; (b) la Documentation, tous documents connexes et toute technologie connexe et sous-jacente, documentation, logiciel et autres informations, toute propriété intellectuelle développée par Mobilisights au titre des présentes; et (c) tout dérivé de l'un quelconque des éléments précités.

4.2. Activités interdites. Le Client ne doit pas, et ne doit permettre à aucun Utilisateur ou Tiers de: (a) copier, modifier ou créer des œuvres dérivées des et à partir des Produits, en tout ou en partie; (b) utiliser ou accéder aux Produits à des fins concurrentielles; (c) louer, donner en location, prêter, vendre, concéder en sous-licence, céder, distribuer, publier, transférer ou autrement mettre à disposition tout Logiciel ou tout droit d'utilisation des Logiciels à un Tiers sans l'autorisation écrite expresse de Mobilisights; (d) effectuer de l'ingénierie inverse, désassembler, décompiler, décoder, adapter ou autrement tenter de dériver ou d'obtenir l'accès à tout composant d'un Produit, en tout ou en partie; (e) utiliser un Produit de quelque manière ou à quelque fin que ce soit qui serait incompatible avec les présentes Conditions générales ou la Commande, ou qui violerait une loi, ou qui porterait atteinte à, s'approprierait indûment ou violerait autrement tout Droit de propriété intellectuelle, droit à la vie privée ou autre droit de Mobilisights ou d'un Tiers; (f) utiliser un Produit pour créer tout contenu contrefaisant, obscène, menaçant, illicite, offensant ou délictuel; (g) exporter, en violation de la loi applicable, toutes Données à caractère personnel hors du pays dans lequel elles ont été initialement livrées au Client; (h) utiliser les Produits et/ou la Documentation dans un environnement de production sans accord définitif autorisant cette utilisation; (i) retirer ou déconnecter les Équipements du Véhicule concerné pendant la Durée de l'abonnement des présentes Conditions générales; ou (j) autrement manipuler les Équipements, y compris ouvrir le(s) dispositif(s) et/ou en retirer des pièces (telles que les cartes SIM). En outre, le Client ne doit pas utiliser les Produits en lien avec: (i) des logiciels espions, publiciels ou autres programmes ou codes malveillants, (ii) des biens contrefaits, l'envoi massif non sollicité d'e-mails ou de spam, (iii) des propositions de marketing à paliers multiples, (iv) des contenus incitant à la haine, (v) des équipements de piratage, de surveillance, d'interception ou de décodage, (vi) des contenus ou supports diffamatoires, calomnieux, obscènes, pornographiques, abusifs ou autrement offensants, (vii) des produits volés ou des articles utilisés à des fins de vol, (viii) des matières dangereuses, ou (ix) toute activité illégale.

4.3. Suspension. Mobilisights, ses Entités affiliées et/ou ses concédants de licence peuvent suspendre les Formules d'abonnement du Client ou le droit de tout Utilisateur d'accéder aux Produits ou de les utiliser, si Mobilisights détermine raisonnablement que l'utilisation des Produits par le Client ou les Utilisateurs (a) présente un risque de sécurité pour Mobilisights, ses Entités affiliées ou partenaires commerciaux, les Produits eux-mêmes, ou tout Tiers, (b) peut avoir un impact défavorable sur les Produits, ou sur les réseaux ou données de tout autre client, partenaire commercial ou prestataire de services de Mobilisights, (c) n'est pas conforme à la Documentation contractuelle ou à la loi applicable, ou (d) peut exposer Mobilisights, ou tout Tiers, à une responsabilité; ainsi que (e) dans la mesure nécessaire à des travaux de maintenance d'urgence que Mobilisights détermine raisonnablement comme requis. Mobilisights déploiera des efforts commercialement raisonnables en fonction des circonstances pour fournir au Client un préavis et une possibilité de remédier à cette violation ou menace avant toute suspension de ce type, et pour rétablir ces Produits dès que raisonnablement possible après la correction du problème.

4.4. Droits supplémentaires et dérivés. Dans la mesure où le Client se voit accorder ou acquiert un droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit sur, ou relatif aux, Droits de propriété intellectuelle de Mobilisights, ou sur, relatifs à, ou découlant de l'utilisation des, Produits, le Client cède par les présentes — et cède automatiquement dès leur création — l'ensemble de ces droits à Mobilisights, et s'engage à signer tout document demandé par Mobilisights pour donner plein effet à la présente Clause si nécessaire, sans préjudice du fait qu'elle est immédiatement exécutoire et effective. Le Client renoncera, ou fera en sorte qu'il soit renoncé, à tout droit de propriété intellectuelle relatif aux Produits, à la Documentation et à leur utilisation auquel toute personne aurait ou pourrait avoir droit en vertu de toute loi applicable.

4.5. Commentaires. Le Client et ses Utilisateurs, employés, sous-traitants et mandataires peuvent fournir à Mobilisights des Commentaires concernant les Produits, la Documentation ou l'une quelconque des offres de Mobilisights. L'ensemble des Commentaires est et sera traité comme des Informations confidentielles de Mobilisights, et le Client cède par les présentes à Mobilisights, pour son propre compte et pour le compte de ses Utilisateurs, employés, sous-traitants et mandataires, l'intégralité des droits, titres et intérêts relatifs à ces Commentaires. Mobilisights et ses Entités affiliées seront libres d'utiliser, sans aucune attribution ni compensation au profit du Client ou de toute autre partie, toute idée, tout savoir-faire, tout concept, toute technique ou tout autre Droit de propriété intellectuelle contenu dans les Commentaires, à toute fin.

5. FRAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Taxes. Le Client paiera à Mobilisights les Frais relatifs aux Produits énoncés dans la Commande applicable, majorés de toute taxe sur les ventes, sur l'utilisation, sur les recettes brutes, ou de toute autre taxe, redevance, droit ou charge similaire de quelque nature que ce soit imposé par l'autorité publique sur tous frais dus par le Client au titre des présentes Conditions générales ou de la ou des Commande(s) applicable(s) (collectivement, les « Taxes »). Tous les Frais s'entendent hors Taxes et ne sont pas remboursables.

5.2 Frais mis à jour. Les Parties conviennent que Mobilisights peut augmenter les frais de tout Produit une fois par Durée de l'abonnement renouvelée. Lorsqu'une augmentation des frais est envisagée, Mobilisights fournira au Client un préavis écrit de ses frais proposés pour le renouvellement au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la Durée de l'abonnement alors en vigueur. Nonobstant toute stipulation contraire, tout renouvellement dans lequel le nombre de Formules d'abonnement a diminué par rapport à la Durée de l'abonnement précédente peut donner lieu à une nouvelle tarification lors du renouvellement, sans égard à la tarification de la Durée de l'abonnement précédente.

5.3 Facturation et paiement. Sauf indication contraire dans la Commande applicable, le Client paiera tous les Frais et tous autres montants dus dans les trente (30) jours suivant la date de la facture applicable. Mobilisights peut appliquer des intérêts sur tous les montants non payés à la date d'échéance à un taux de un et demi pour cent (1½ %) par mois ou au taux maximal permis par la loi applicable. Les intérêts courent quotidiennement et seront capitalisés quotidiennement. Le Client ne retiendra le paiement d'aucun montant dû et exigible au titre d'une Commande en raison d'une compensation, déduction ou récupération de toute réclamation ou tout litige avec Mobilisights, que cela se rapporte à un manquement, une insolvabilité ou autre de Mobilisights.

5.4 Défaut de paiement des Équipements. En cas de paiement échelonné et de défaut de paiement du prix d'achat intégral à la date d'échéance finale de la dernière échéance, à condition que le Client demeure en défaut de paiement pendant une période de trente (30) jours à compter de la plus ancienne date d'échéance impayée demeurant due, les échéances déjà perçues seront conservées par Mobilisights à titre de pénalité (sans préjudice de tout dommage plus important) et à titre de compensation pour l'utilisation par le Client des Équipements achetés jusqu'à leur restitution effective. Tous les coûts associés à la restitution, au stockage et à l'entretien des Équipements impayés seront supportés exclusivement par le Client.

6. DURÉE ET RÉSILIATION

6.1 Durée des Conditions générales. La durée des présentes Conditions générales commence à la date à laquelle le Client accepte les présentes Conditions générales (i) en cochant une case indiquant votre acceptation, (ii) en concluant une Commande ou un autre contrat faisant référence aux présentes Conditions générales, (iii) en achetant des Produits ou en concluant autrement une Commande ou un autre contrat avec Mobilisights, un Revendeur de Mobilisights, ou toute autre entité ou personne, pour l'achat de Produits ou en vertu duquel des Produits sont mis à la disposition du Client, ou (iv) en accédant d'une autre manière aux Produits et/ou en les utilisant, selon celui de ces événements qui survient en premier (la « Date d'entrée en vigueur »), et, sauf résiliation anticipée conformément aux présentes Conditions générales, demeure pleinement en vigueur jusqu'à l'expiration ou autre résiliation de la dernière Commande au titre des présentes Conditions générales (la « Durée »). Si une Commande est conclue après la Durée, les présentes Conditions générales seront réputées réactivées et pleinement en vigueur pendant la Durée de la Commande, sauf accord écrit contraire des Parties.

6.2 Durée de la Commande. La durée de chaque Commande commence à sa date d'entrée en vigueur et, sauf résiliation anticipée conformément aux présentes Conditions générales ou aux termes de cette Commande, se poursuit jusqu'au dernier jour de toute Durée de l'abonnement en cours pour les Formules d'abonnement telle qu'énoncée dans une Commande, majorée de toute période de prolongation ou de renouvellement de ces Durées de l'abonnement telle que convenue par les Parties par écrit ou prévue dans la Commande (la « Durée de la Commande »).

6.3 Durée de l'abonnement. Sauf indication contraire dans la Commande concernée, la durée de chaque Formule d'abonnement commencera à la Date de début de l'abonnement et se poursuivra pendant la période précisée dans le Formulaire de commande ou, à

défaut, pendant au moins douze (12) mois (une « Durée initiale de l'abonnement »). À l'expiration de la Durée initiale de l'abonnement, la ou les Formule(s) d'abonnement se renouvellera/renouveleront automatiquement par périodes successives de douze (12) mois (chacune une « Durée de renouvellement de l'abonnement » et, conjointement avec la Durée initiale de l'abonnement, la « Durée de l'abonnement »), à moins que l'une des Parties ne notifie à l'autre par écrit son non-renouvellement au moins 90 jours avant la fin de la Durée de l'abonnement concernée. La « Date de début de l'abonnement » désigne, pour chaque Commande, le premier à survenir des événements suivants: (i) la date à laquelle la première Formule d'abonnement est activée, ou (ii) trente (30) jours après la date de livraison des Équipements commandés au titre de cette Commande.

6.4 Résiliation pour motif légitime. Chaque Partie peut résilier les présentes Conditions générales, toute Commande ou toute combinaison de Commandes, avec effet immédiat moyennant notification écrite à l'autre Partie si: (a) une Partie viole les présentes Conditions générales ou toute Commande et ne remédie pas à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure d'y remédier adressée par la Partie non défaillante; (b) une telle résiliation est requise pour qu'une Partie se conforme à la loi applicable.

6.5 Résiliation par le Client pour convenance. Le Client reconnaît que, afin d'obtenir la tarification et les conditions commerciales énoncées dans une ou plusieurs Commandes, il s'est engagé à souscrire à la ou aux Formule(s) d'abonnement pour la Durée de l'abonnement intégrale. En conséquence, si le Client résilie les présentes Conditions générales ou toute Commande pour tout motif autre que (a) une résiliation pour motif légitime au titre de la Clause 6.4 ou (b) tout autre droit de résiliation impératif en vertu de la loi applicable, le Client paiera à Mobilisights des frais de résiliation anticipée (les « Frais de résiliation anticipée ») calculés comme suit: (i) tous les Frais impayés pour le reste de la Durée de l'abonnement au titre de cette Commande, moins (ii) tous les Frais impayés pour le mois en cours jusqu'à la date d'effet de la résiliation. Les Frais de résiliation anticipée seront facturés au Client en sus de tous Frais impayés pour le mois en cours jusqu'à la date d'effet de la résiliation. Dans la mesure où les Frais de résiliation anticipée ou toute partie de ceux-ci seraient considérés comme des dommages-intérêts forfaitaires, le Client reconnaît que le montant du préjudice que Mobilisights subirait du fait de la résiliation anticipée par le Client de toute Formule d'abonnement est difficile à estimer et que les Frais de résiliation anticipée reflètent l'estimation raisonnable par les Parties des dommages anticipés que Mobilisights pourrait subir du fait d'une telle résiliation, et que leur paiement est sans préjudice de tout droit à indemnisation des dommages excédant ce montant.

6.6 Résiliation par Mobilisights pour convenance. Mobilisights peut, à tout moment et à sa seule discrétion, résilier les présentes Conditions générales, toute Commande individuelle et/ou toute Formule d'abonnement associée, moyennant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours adressé au Client. La résiliation prendra effet à la date précisée dans cette notification, laquelle ne pourra être antérieure à l'expiration du préavis susmentionné. Si Mobilisights résilie les présentes Conditions générales ou toute Commande au titre de la présente Clause pour convenance (c'est-à-dire non en raison d'un manquement du Client à la Documentation contractuelle ou de tout autre motif de résiliation pour motif légitime expressément énoncé dans les présentes Conditions générales), Mobilisights devra alors: (a) cesser de fournir les Produits concernés à compter de la date d'effet de la résiliation; et (b) rembourser au Client une portion au prorata de tous Frais d'abonnement payés d'avance par le Client se rapportant à la portion non échue de la Durée de l'abonnement au titre de la ou des Formule(s) d'abonnement résiliée(s), ainsi que tous Frais payés d'avance mais non utilisés pour les Services au titre de la Commande résiliée. Le Client demeurera redevable de tous les Frais encourus jusqu'à la date d'effet de la résiliation. À l'exception des remboursements expressément décrits dans la présente Clause et dans la mesure maximale permise par la loi applicable, le Client n'aura droit à aucune compensation, aucun dommage, aucune indemnité ni aucun autre recours supplémentaire en lien avec la résiliation par Mobilisights pour convenance.

6.7 Suspension des Produits et Services. Mobilisights peut suspendre toute Formule d'abonnement ou le droit de tout Utilisateur d'accéder à ou d'utiliser toute partie des Produits, ou de connecter les Produits à des Produits et Services de tiers, moyennant notification écrite au Client (ou, lorsque cela est raisonnablement nécessaire, sans préavis) si Mobilisights détermine raisonnablement que: (a) l'utilisation des Produits par le Client ou tout Utilisateur présente un risque de sécurité pour les Produits ou Services, ou pour tout Tiers; (b) cette utilisation peut avoir un impact défavorable sur les Produits ou sur les réseaux ou données de tout autre client, partenaire commercial ou prestataire de services de Mobilisights; (c) l'utilisation des Produits par le Client ou tout Utilisateur n'est pas conforme aux présentes Conditions générales, à la Documentation contractuelle, aux Conditions des tiers ou à la loi applicable; ou (d) cette suspension est requise pour une maintenance d'urgence ou par ordre d'une Autorité publique compétente. Mobilisights déploiera des efforts commercialement raisonnables pour fournir au Client un préavis et une possibilité de remédier au problème concerné avant toute suspension lorsque cela est praticable, et pour rétablir les Produits et Services concernés dès que raisonnablement possible après la correction du problème.

6.8 Effets de la résiliation. À la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions générales ou de toute Commande: (a) l'ensemble des droits accordés au Client au titre des présentes Conditions générales, de la Commande résiliée et de la ou des Formule(s) d'abonnement associée(s) cesseront automatiquement; (b) le Client cessera tout accès aux Produits concernés et toute utilisation de

ceux-ci, et respectera toute obligation de désinstallation, de restitution ou de suppression énoncée dans les présentes Conditions générales, la Garantie des Équipements et toute Commande applicable; et (c) la résiliation ou l'expiration ne donnera droit au Client, sauf en ce qui concerne la Clause 6.5 le cas échéant, à aucun remboursement de, ni à aucune dispense de paiement de, tous Frais payés ou dus au titre des présentes Conditions générales ou de la Commande concernée, dans la mesure maximale permise par la loi applicable. Les clauses qui, par leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation ou à l'expiration, y compris, sans limitation, les clauses relatives aux Frais et au paiement, aux Informations confidentielles, aux Droits de propriété intellectuelle, aux limitations de responsabilité, aux indemnisations, à la loi applicable et au règlement des litiges, survivront à la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions générales et de toute Commande.

7. ÉQUIPEMENTS

7.1 Conditions de livraison; Incoterms. Mobilisights sélectionnera le mode de transport des Équipements et tous les coûts raisonnables d'expédition et de manutention seront à la charge du Client, sauf stipulation expresse contraire dans la Commande applicable. Sauf indication contraire dans une Commande, Mobilisights livrera tous les Équipements sur une base Rendu au lieu de destination (« DAP ») au lieu de livraison précisé dans la Commande applicable, conformément aux Incoterms® 2020. Les dates de livraison ne sont que des estimations et ne sont pas garanties, sauf accord écrit exprès de Mobilisights. Mobilisights déploiera des efforts raisonnables pour exécuter une Commande dans le délai applicable indiqué; toutefois, Mobilisights ne sera pas responsable de tout retard ou de tout manquement à exécuter une Commande dans le délai susmentionné lorsque le retard échappe au contrôle raisonnable de Mobilisights. Mobilisights se réserve le droit, à sa seule discrétion, de souscrire une assurance de transport, de cargaison ou autre assurance d'expédition pour les envois d'Équipements. La souscription d'une telle assurance ne modifiera pas le transfert de risque, la limitation de responsabilité ou les autres conditions de livraison énoncées aux présentes.

7.2 Transfert de risque; perte et dommages. Les Parties conviennent expressément que l'ensemble des coûts et risques de perte ou de dommage afférents aux Équipements seront transférés au Client dès la livraison des Équipements au lieu de livraison applicable conformément à l'Incoterm DAP au titre des Incoterms® 2020. À compter de ce moment, le Client sera seul responsable de toute perte, tout vol ou tout dommage affectant les Équipements, sauf dans la mesure expressément couverte par la Garantie des Équipements.

7.3 Inspection et acceptation. Le Client inspectera l'état de l'emballage extérieur des Équipements afin de déceler tout signe de dommage et/ou de vol immédiatement à la réception. En cas de signes d'altération, le Client en fera mention sur le bon de livraison et fournira à Mobilisights une notification écrite précisant tout dommage, vol ou défaut, et joignant des images de ces dommages et/ou défauts. Si aucun problème ou aucune réserve n'est notifié à Mobilisights dans les cinq (5) jours suivant la livraison, le Client est réputé avoir accepté les Équipements tels que livrés et être satisfait de leur état, et les Équipements seront considérés comme définitivement acceptés. L'acceptation par le Client emporte l'obligation pour le Client de payer à Mobilisights le prix d'achat et les Frais applicables aux Équipements conformément aux présentes Conditions générales et à la Commande concernée.

7.4 Garantie des Équipements; recours exclusifs. Mobilisights fournit une Garantie des Équipements telle qu'énoncée dans sa Déclaration de garantie, laquelle est par les présentes incorporée par référence aux présentes Conditions générales. Dans la mesure maximale permise par la loi applicable, les recours énoncés dans la Déclaration de garantie constituent le seul et exclusif recours du Client et la seule et exclusive obligation de Mobilisights pour tout manquement à la Garantie des Équipements. Cette garantie est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des Équipements défectueux ou non conformes, à l'exclusion de toute autre compensation ou tout autre recours, y compris, sans limitation, tout dommage résultant d'une perte d'usage, d'une perte de données, d'une perte de profits, ou tout dommage indirect, accessoire, consécutif ou spécial.

7.5 Exclusion de garantie. À l'exception de la Garantie des Équipements telle que décrite dans la Déclaration de garantie, le Client reconnaît que les Équipements sont fournis « en l'état », et Mobilisights n'accorde aucune garantie de quelque nature que ce soit à l'égard de tout Équipement acheté, y compris toute (i) garantie de qualité marchande; ou (ii) garantie d'adéquation à un usage particulier; ou (iii) garantie de titre de propriété; ou (iv) garantie d'absence de contrefaçon des droits de propriété intellectuelle d'un Tiers; qu'elle soit expresse ou implicite en vertu de la loi, d'une relation d'affaires, d'une pratique d'exécution, d'un usage du commerce ou autrement.

8. INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS

8.1 Installation agréée uniquement. Sauf indication contraire dans une Commande, le Client veillera à ce que tous les Équipements soient installés, configurés, déplacés, retirés et entretenus uniquement par Mobilisights ou par un Installateur agréé. Mobilisights ne sera pas responsable, et toute Garantie des Équipements applicable, tout engagement de niveau de service ou toute obligation de performance pourra être nul ou inapplicable à l'égard de, tout Équipement ayant été installé, configuré, déplacé, modifié, retiré, réparé ou autrement

manipulé par toute personne ou entité non autorisée par Mobilisights. Mobilisights décline en outre toute responsabilité à l'égard de données inexactes, de problèmes de connectivité, de dysfonctionnements de dispositifs, de dommages aux Véhicules ou à d'autres biens du Client, ou d'interruptions de service résultant de toute installation, maintenance ou manipulation non autorisée des Équipements.

8.2 Planification de l'installation. Les Parties déploieront chacune des efforts commercialement raisonnables pour planifier et achever l'installation des Équipements dans les trente (30) jours suivant la réception de ces Équipements par le Client, sauf accord contraire dans la Commande applicable. Pour chaque installation ou retrait d'Équipements commandé par le Client, les Parties conviendront des dates, lieux et horaires de l'installation ou du retrait. Le Client fournira à Mobilisights, au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date d'installation ou de retrait concernée, les informations suivantes: nombre de Véhicules, numéros d'identification des véhicules (VIN), numéros d'immatriculation, lieu d'installation ou de retrait, coordonnées du contact sur site et dates de disponibilité.

8.3 Obligations d'installation du Client. Pour chaque installation, le Client s'engage à: (i) veiller à ce que tous les Équipements requis soient expédiés au lieu d'installation et y soient disponibles à la date et à l'heure prévues; (ii) être responsable de tous frais supplémentaires liés à l'installation, y compris, sans limitation, les frais de déplacement, de trajet et d'accès sur site, tels qu'énoncés dans la Commande applicable ou autrement notifiés par Mobilisights; (iii) veiller à ce que tous les dispositifs matériels relatifs aux Produits (y compris les clés des Véhicules) soient accessibles à la date et à l'heure désignées afin que les Installateurs agréés puissent achever l'installation prévue; (iv) veiller à ce que tous les Équipements applicables soient disponibles au lieu d'installation à la date et à l'heure désignées; (v) disposer d'un ou plusieurs points de contact désignés aisément accessibles pendant la fenêtre d'installation; (vi) fournir un ou plusieurs lieux d'installation adaptés à l'installation, c'est-à-dire des lieux qui (a) sont raisonnablement sûrs pour effectuer l'installation; (b) peuvent accueillir la quantité requise de Véhicules; (c) offrent des protections appropriées contre les intempéries; (d) disposent d'un éclairage adéquat; (e) disposent d'un personnel adéquat sur site pour l'accès au lieu et aux Véhicules; (f) sont adaptés aux travaux d'installation électrique; et (g) disposent d'une connectivité internet ou d'une réception du réseau mobile.

8.4 Obligations d'installation de Mobilisights. Pour chaque installation commandée par le Client auprès de Mobilisights, Mobilisights s'engage à: (i) veiller à ce que les installations soient achevées conformément à la Commande applicable; (ii) désigner un point de contact pour assurer la coordination avec le Client pour cette installation; (iii) sélectionner un Installateur agréé approprié en tenant compte du lieu, de la date et de la complexité des travaux; (iv) sous réserve de l'exécution en temps utile par le Client de ses obligations au titre de la Clause 8.3, veiller à ce que les installations soient réalisées sans délai et de manière commercialement raisonnable et efficace; (v) veiller à ce que les Installateurs agréés soient techniquement compétents pour effectuer l'installation; (vi) veiller à ce que les Installateurs agréés vérifient chaque installation et recueillent les détails pertinents de l'installation; et (vii) effectuer tous les réglages et connexions nécessaires pour que les Équipements soient opérationnels et connectés à la Plateforme Connect Fleet conformément à la Documentation.

8.5 Installateurs agréés. Les Installateurs agréés sont des prestataires de services tiers indépendants et agissent en leur propre nom et pour leur propre compte. Ils ne sont ni des employés, ni des mandataires, ni des sous-traitants de Mobilisights, et aucune relation de société, de coentreprise, de mandat ou d'emploi n'est créée entre Mobilisights et un Installateur agréé en vertu des présentes Conditions générales ou de toute Commande. Le Client reconnaît et accepte que tout service d'installation, de maintenance ou de désinstallation réalisé par un Installateur agréé est fourni dans le cadre d'une relation contractuelle distincte entre le Client et cet Installateur agréé, et que cet Installateur agréé sera seul responsable envers le Client de l'exécution de ces services et de toute perte ou tout dommage en résultant. Mobilisights n'aura aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers le Client pour tout acte ou toute omission des Installateurs agréés dans la fourniture de ces services, dans la mesure maximale permise par la loi applicable.

8.6 Rapport d'installation. À l'achèvement de chaque installation, le Client et Mobilisights (ou l'Installateur agréé agissant pour le compte de Mobilisights) confirmeront l'achèvement de l'installation en signant ou en approuvant électroniquement un rapport d'installation ou un autre document d'achèvement fourni par Mobilisights.

8.7 Confidentialité des procédures d'installation. L'ensemble des procédures d'installation et de désinstallation et des informations techniques connexes constituent des Informations confidentielles et sont la propriété de Mobilisights. Le Client ne divulguera ces procédures ou informations à aucun Tiers, sauf dans la mesure expressément permise par écrit par Mobilisights ou requise par la loi applicable.

8.8 Accès aux Véhicules et aux biens du Client; modifications des véhicules. Le Client reconnaît et autorise Mobilisights et/ou tout Installateur agréé à pénétrer dans ou à avoir accès aux Équipements, aux Véhicules du Client et à d'autres biens du Client dans la mesure raisonnablement nécessaire pour installer, entretenir, inspecter, réparer, retirer, remplacer, modifier, mettre à niveau ou améliorer le fonctionnement des Équipements. Le Client reconnaît en outre que l'installation, la maintenance ou le retrait des Équipements peut modifier ou altérer les Véhicules du Client, y compris, sans limitation, par le perçage de trous, la découpe de panneaux ou de la carrosserie, et la réalisation de câblages ou de recâblages. Mobilisights, ses Entités affiliées, revendeurs, mandataires, sous-traitants et

Installateurs agréés ne seront pas responsables de, et ne donnent aucune assurance concernant, la remise en état de tout Véhicule dans son état non modifié ou d'origine, et ne seront pas responsables de toute perte ou tout dommage résultant de ou en lien avec de tels travaux réalisés par un Installateur agréé. Le Client sera seul responsable de la vérification de tout effet de ces travaux d'installation sur toute garantie du constructeur du Véhicule. Le Client libère et décharge par les présentes à jamais, et devra indemniser et dégager de toute responsabilité, Mobilisights, ses Entités affiliées, revendeurs, mandataires, sous-traitants et leurs administrateurs, dirigeants, employés et représentants respectifs, de toute responsabilité résultant de ou en lien avec de telles modifications des Véhicules ou des biens du Client, dans la mesure maximale permise par la loi applicable.

8.9 Désinstallation par le Client. Si le Client, ou tout sous-traitant ou installateur non autorisé par Mobilisights, désinstalle ou retire tout Équipement, Mobilisights ne sera en aucun cas responsable de tout dommage aux Équipements, aux Véhicules ou à d'autres biens du Client, ni de toute perte de données, interruption de service ou autre conséquence en résultant. Le Client libère et décharge par les présentes à jamais, et devra indemniser et dégager de toute responsabilité, Mobilisights, ses Entités affiliées, revendeurs, mandataires et sous-traitants et leurs administrateurs, dirigeants, employés et représentants respectifs, de toute responsabilité résultant de ou en lien avec une telle désinstallation ou un tel retrait par le Client ou ses sous-traitants. Nonobstant ce qui précède, le Client peut acheter des services de désinstallation auprès de Mobilisights au titre d'une Commande, auquel cas les Clauses 7.2 à 7.5 s'appliqueront mutatis mutandis à cette désinstallation.

9. CARTES SIM

9.1 Propriété. Toute carte SIM intégrée dans, associée à ou fournie avec les Équipements demeure, et le Client reconnaît qu'elle demeurera, la propriété de Mobilisights et/ou du fournisseur de réseau engagé par Mobilisights pour la fourniture des Produits. Aucun titre de propriété sur une carte SIM n'est transféré au Client ou à un Utilisateur.

9.2 Utilisation autorisée. Le Client ne doit pas retirer, et ne doit permettre à aucun Tiers de retirer, toute carte SIM des Équipements. Le Client veillera à ce que les cartes SIM soient utilisées uniquement dans le cadre des Équipements en lien avec les Produits, et non à toute autre fin, pour tout autre dispositif ou tout autre service.

9.3 Responsabilité en cas de dommage ou de mauvaise utilisation. Le Client sera responsable de tous coûts, frais ou dépenses encourus par Mobilisights ou tout fournisseur de réseau du fait de tout dommage, toute perte, toute mauvaise utilisation, toute altération ou tout autre abus d'une carte SIM pendant que cette carte SIM est sous le contrôle ou en la possession du Client ou de ses Utilisateurs. Le Client paiera tous ces coûts, frais et dépenses sur demande, en sus de tout autre recours à la disposition de Mobilisights au titre des présentes Conditions générales ou de la loi applicable.

10. DONNÉES, PRODUITS ET SERVICES DE TIERS

10.1 Applicabilité des Conditions des tiers; contrats d'utilisateur final. Certains Produits peuvent intégrer, interopérer avec ou reposer sur des Produits et Services de tiers et/ou des Dispositifs de tiers, y compris, sans limitation, des services et dispositifs fournis par des OEM de Véhicules. À moins que le Client ne soit tenu d'accepter et d'agréer un contrat de licence d'utilisateur final ou un autre accord pour un Produit et Service de tiers afin d'accéder à ce Produit et Service de tiers et de l'utiliser, ou que ces Produits et Services de tiers ne soient soumis aux dispositions applicables des Conditions des tiers, Mobilisights accorde par les présentes au Client une sous-licence entièrement acquittée et exempte de redevance pour utiliser ces Produits et Services de tiers uniquement en lien avec l'utilisation par le Client des Produits applicables. Si des Produits et Services de tiers sont soumis à leurs propres conditions présentées au Client pour acceptation au sein des Produits et Services, par lien vers un site web ou autrement, et/ou aux Conditions des tiers, et que le Client n'accepte pas de se conformer à ces conditions applicables pour quelque raison que ce soit, le Client ne devra pas installer ces Produits et Services de tiers, ni y accéder, ni les utiliser.

10.2 Données et dispositifs de tiers. Certains Produits peuvent reposer sur des données concernant les Véhicules fournies par un Fournisseur tiers (tel qu'un OEM de véhicule ou Geotab) via des Dispositifs de tiers, lesquelles sont transmises à Mobilisights. Dans ce cas, Mobilisights n'intervient pas dans l'installation ni dans la maintenance des Dispositifs de tiers, sauf stipulation expresse contraire dans une Commande. Mobilisights n'accorde aucune garantie et ne formule aucune déclaration à l'égard de tout Produit et Service de tiers et/ou de tout Dispositif de tiers, y compris, sans limitation, tout logiciel installé sur les Dispositifs de tiers. En outre, Mobilisights ne garantit pas et ne déclare pas que les données reçues d'un Fournisseur tiers seront correctes, complètes, ininterrompues ou exemptes d'erreurs, ni que ces données seront reçues en tout ou partie, et le Client reconnaît que ces données peuvent être affectées par des problèmes de couverture, de connectivité, de matériel, de logiciel ou d'infrastructure échappant au contrôle de Mobilisights, tel que décrit plus en détail dans les Conditions des tiers.

10.3 Mises à jour et mises à niveau des logiciels de tiers. Les Fournisseurs tiers peuvent effectuer, de temps à autre, des mises à jour et/ou des mises à niveau des logiciels sur les Dispositifs de tiers. Mobilisights peut exiger que ces mises à jour et/ou mises à niveau soient installées afin de fournir les Produits ou d'activer certaines fonctionnalités améliorées. Entre Mobilisights et le Client, le Client est seul responsable de veiller à ce que toutes les mises à jour et mises à niveau requises de ces logiciels de tiers soient installées sur les Dispositifs de tiers concernés et reconnaît que tout manquement à cet égard peut affecter la disponibilité ou les performances des Produits et Services.

10.4 Connectivité, comptes et bande passante. Mobilisights n'assume aucune responsabilité quant à la connectivité entre tout Dispositif de tiers et le Fournisseur tiers concerné, tout réseau ou tout autre Tiers, quant à l'attribution ou à la gestion des comptes utilisateurs auprès des Fournisseurs tiers, ou quant au paiement à ou par toute partie au titre de la bande passante de données ou des services de réseau utilisés en lien avec les Dispositifs de tiers et les Produits et Services de tiers. L'ensemble de ces coûts de connectivité, de gestion de comptes et de bande passante sont à la charge du Client ou du Fournisseur tiers applicable, selon le cas.

11. CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

11.1 Accord relatif au traitement des données. Le Client reconnaît et accepte que Mobilisights peut accéder à, collecter et/ou traiter les Données à caractère personnel du Client, afin de fournir les Produits, d'offrir une assistance et, de manière générale, de remplir ses droits et obligations au titre des Conditions générales, et l'Avenant relatif au traitement des données s'appliquera selon ce que le contexte requiert. Les parties reconnaissent que le Client est le Responsable du traitement et que Mobilisights est le Sous-traitant dans l'exécution des Commandes et des présentes Conditions générales. Les Parties conviennent que les catégories de Données à caractère personnel et de Personnes concernées traitées par Mobilisights en qualité de Sous-traitant sont énumérées dans les tableaux inclus dans l'Avenant relatif au traitement des données et, le cas échéant, annexés à la Commande concernée ou à son acceptation.

11.2 Avis et consentements. Le Client déclare, garantit et s'engage à ce que, avant l'utilisation de tout Véhicule connecté ou activé avec les Produits, le Client ait fourni, et fournira pendant toute la durée de la Commande applicable, tous les avis et ait obtenu et obtiendra tous les droits, la Base légale — y compris tout consentement requis — qui sont requis en vertu des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables et de toute autre loi applicable pour que Mobilisights et les Entités affiliées de Mobilisights puissent collecter, recevoir, utiliser, traiter, partager et transmettre les Données à caractère personnel conformément aux présentes Conditions générales et à la Documentation contractuelle. En particulier, le Client obtiendra, consignera et conservera tous les droits, la Base légale et les consentements requis en vertu des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel pour: (a) la collecte et l'utilisation des Données à caractère personnel par le Client à toutes fins pertinentes; (b) le partage des Données à caractère personnel avec Mobilisights et ses Entités affiliées applicables; (c) le traitement de ces Données à caractère personnel par Mobilisights et ses Entités affiliées en lien avec les Produits; (d) la transmission de ces Données à caractère personnel par le Client, ses Entités affiliées et sous-traitants à leurs Tiers désignés; (e) la collecte et la dérivation par Mobilisights et ses Entités affiliées de Données à caractère personnel directement auprès des Personnes concernées et/ou des opérateurs de Véhicules lors de l'utilisation de Véhicules dotés de services télématiques ou connectés; (f) chaque catégorie de Données à caractère personnel qui sera collectée et les finalités pertinentes pour lesquelles ces Données à caractère personnel pourront être traitées; (g) la durée de la collecte et du traitement des Données à caractère personnel envisagés par ce qui précède; (h) la réponse à toute Demande d'exercice des droits d'une Personne concernée conformément aux Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables; et (i) l'utilisation et le traitement de toute autre information obtenue auprès des Personnes concernées en lien avec une Commande et les présentes Conditions générales.

11.3 Avis aux Personnes concernées. Le Client veillera à ce que chaque Personne concernée pertinente reçoive un avis écrit clair et approprié, lorsque les Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables l'exigent, couvrant au moins les éléments suivants: (a) l'utilisation par le Client des Produits et de toute donnée ou information provenant de Fournisseurs tiers intégrée dans ou avec les Produits, et toute Condition des tiers applicable, y compris la collecte, l'utilisation, le traitement et la divulgation en résultant à Mobilisights, aux Fournisseurs tiers et/ou à tout autre Tiers engagé pour contribuer à la fourniture des Produits, des Données du Client (y compris toute Donnée à caractère personnel relative aux opérateurs de Véhicules, aux Personnes concernées ou à d'autres personnes affectées telles que les passagers); (b) le fait que les Véhicules sont équipés de systèmes télématiques, y compris des Équipements et/ou des Dispositifs de tiers, qui collectent et transmettent en continu des données (y compris des Données à caractère personnel), lesquelles peuvent inclure des informations relatives à la localisation, au fonctionnement, aux diagnostics (y compris les codes d'anomalie), à la maintenance, aux relevés du compteur kilométrique, au numéro d'identification du véhicule, à la localisation précise, au cap, à l'utilisation de la ceinture de sécurité, au freinage brusque, aux virages, à l'accélération, aux informations des systèmes de sécurité, aux niveaux de fluides et à la pression des pneumatiques du Véhicule; et (c) que ces données peuvent être collectées en continu à partir des Véhicules, y compris dans certains cas lorsque les Véhicules ne roulent pas, et peuvent être mises à la disposition

du Client, des Fournisseurs tiers concernés, de Mobilisights et/ou de ses Entités affiliées conformément à la Documentation contractuelle et aux Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables.

11.4 Consentements et conservation. Sans préjudice de la Clause 11.1, le Client devra: (a) obtenir toutes les approbations, autorisations ou permissions nécessaires en vertu des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables pour garantir que les droits et privilèges de Mobilisights et de ses Entités affiliées au titre des présentes Conditions générales et de leurs politiques de protection de la vie privée et des données soient effectifs à l'égard de chaque Personne concernée applicable; (b) tenir un registre précis ou un suivi approprié de tous les Consentements obtenus, pendant la durée de la Commande applicable majorée d'une période d'un (1) an après l'expiration ou la résiliation de cette Commande (la « Période de conservation des consentements »), sauf si une durée de conservation différente est requise en vertu des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables; et (c) fournir sans délai à Mobilisights, sur demande écrite pendant la Période de conservation des consentements, une copie exacte de tout consentement ou ensemble de consentements pertinents relatifs au traitement des Données à caractère personnel en lien avec les Produits.

11.5 Droits des Personnes concernées. Le Client établira, mettra en œuvre et maintiendra, à tout moment pertinent, des politiques, procédures et mesures techniques et organisationnelles appropriées pour permettre au Client de recevoir, traiter, satisfaire et documenter les Demandes d'exercice des droits d'une Personne concernée telles que requises par les articles 15 à 21 du RGPD et les autres Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables, et d'une manière conforme à toute exigence ou orientation raisonnable communiquée ou mise à disposition par Mobilisights de temps à autre. Le Client veillera à ce que les Personnes concernées puissent exercer leurs droits relatifs aux Données à caractère personnel traitées au moyen des Produits, et coopérera avec Mobilisights dans la mesure raisonnablement nécessaire pour faciliter le respect des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables.

11.6 Collecte et utilisation des informations; Données agrégées. Le Client reconnaît que Mobilisights et/ou ses Entités affiliées et concédants de licence peuvent compiler, générer, stocker, traiter, consulter, modifier et autrement utiliser les Données agrégées générées au travers de l'utilisation des Produits par le Client et les Utilisateurs (i) pour surveiller, prendre en charge et améliorer les Produits; (ii) pour développer de nouveaux produits et services de Mobilisights et/ou de ses Entités affiliées; et (iii) à toute autre fin licite. Mobilisights et/ou ses concédants de licence détiendront l'intégralité des droits, titres et intérêts relatifs aux Données agrégées. Mobilisights ne tentera pas de réassocier les Données agrégées à une entité, une personne, un Client ou l'une de ses Entités affiliées spécifiques sans le consentement du Client, sauf si la loi l'exige, sur ordre d'une autorité compétente, ou pour traiter des problèmes de sûreté, de sécurité ou de dépannage affectant les Produits ou les Clients. Pour éviter toute ambiguïté, les Données agrégées ne constituent pas des Informations confidentielles du Client.

12. DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 Déclarations et garanties du Client. Le Client déclare, garantit et s'engage, à la Date d'entrée en vigueur et pendant toute la Durée et toute période de survie applicable, que: (a) il dispose de tout droit, pouvoir et autorité pour conclure les présentes Conditions générales et pour exécuter ses obligations au titre des présentes; (b) la conclusion, la remise et l'exécution des présentes Conditions générales et de toute Commande ne violent ni ne violeront les termes de tout accord existant ou de toute autre obligation contraignante à laquelle le Client est partie ou par laquelle il est autrement lié; (c) le Client dispose et conservera tous les droits et autorisations nécessaires pour accéder aux Produits et les utiliser et pour recevoir les droits accordés par Mobilisights au titre des présentes Conditions générales et des Commandes applicables; (d) le Client, dans son accès aux Produits et aux Données du Client et dans leur utilisation, respectera à tout moment l'ensemble des lois et des Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables; et (e) ni le Client, ni ses Entités affiliées, ni ses prestataires de services n'adopteront, en lien avec les Produits et Services, une conduite raisonnablement susceptible d'être préjudiciable ou dommageable aux intérêts, produits, services, image, achalandage ou réputation de Mobilisights ou de l'une quelconque de ses Entités affiliées.

12.2 Exclusion de garantie de Mobilisights. Les Produits ainsi que toutes Données du Client, Documentation et autres données ou informations mises à disposition par Mobilisights au titre des présentes Conditions générales sont fournis « en l'état » et « selon disponibilité », sauf stipulation expresse dans la Garantie des Équipements et toute autre déclaration de garantie expresse incorporée à la Documentation contractuelle. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, Mobilisights, ses Entités affiliées et leurs concédants de licence, fournisseurs, représentants et Installateurs agréés déclinent toutes déclarations et garanties à l'égard des Produits, de toutes Données du Client, de la Documentation ou d'autres données ou informations, qu'elles soient expresses, implicites, légales ou autres, y compris: (a) toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de titre de propriété ou d'absence de contrefaçon; (b) toute garantie découlant d'une relation d'affaires, d'un usage ou d'une pratique commerciale; et (c) toute garantie selon

laquelle les Produits, toutes Données du Client, la Documentation ou d'autres données ou informations fournies par Mobilisights répondront aux exigences du Client ou de toute autre personne, seront disponibles sans interruption, atteindront un résultat escompté, seront compatibles ou fonctionneront avec d'autres biens, produits, services, équipements, logiciels, technologies, informations ou supports, ou seront sécurisés, exacts, complets, exempts de code nuisible ou exempts d'erreurs.

13. INDEMNISATION

13.1. Indemnisation. Chaque Partie (la « Partie indemnissante ») devra défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité l'autre Partie (la « Partie indemnisée ») à l'égard de l'ensemble des dommages, pertes, responsabilités, coûts et dépenses (y compris, sans limitation, les honoraires et frais juridiques raisonnables) résultant de ou en lien avec (i) tout manquement substantiel de la Partie indemnissante aux présentes Conditions générales ou à une Commande applicable, y compris la Documentation et toutes Conditions des tiers, dans la mesure où ce manquement lui est imputable en vertu de la loi applicable; (ii) toute faute lourde ou toute faute intentionnelle de la Partie indemnissante en lien avec l'exécution au titre des présentes Conditions générales ou d'une Commande; ou (iii) toute contrefaçon ou appropriation induite des Droits de propriété intellectuelle d'un Tiers résultant de, relative à ou en lien avec l'octroi de toute licence de Droit de propriété intellectuelle à la Partie indemnisée, à condition que l'utilisation du Droit de propriété intellectuelle par la Partie indemnisée se fasse sur une base pleinement autorisée et telle que précisée dans les présentes Conditions générales ou la Commande.

13.2. Indemnisation par le Client. Le Client devra, pour son propre compte et pour le compte de ses Entités affiliées et prestataires de services, défendre (au seul choix de Mobilisights), indemniser et dégager de toute responsabilité Mobilisights, ses Entités affiliées, et leurs employés, administrateurs, dirigeants, membres, gérants, actionnaires, successeurs et ayants droit respectifs (les « Parties indemnisées ») à l'égard de l'ensemble des réclamations, pertes, dommages, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocats et d'experts) résultant de ou en lien avec: (a) tout Incident de sécurité dans la mesure où il est imputable au Client, à ses Entités affiliées, à ses sous-traitants ou à l'un quelconque de leurs employés, sous-traitants ou mandataires respectifs; et (b) toute réclamation ou allégation résultant de ou en lien avec l'accès à un Véhicule ou son utilisation par un Utilisateur final du Véhicule.

13.3. Procédure d'indemnisation. Si une Partie indemnisée fait l'objet d'une réclamation de tiers pour laquelle elle sollicite une indemnisation au titre de la présente Clause 13, la Partie indemnisée peut, au choix, (i) se défendre elle-même contre cette réclamation, ou (ii) confier la défense de cette réclamation au Client. Si la Partie indemnisée confie la défense de toute réclamation au Client, le Client assumera et conduira avec diligence cette défense et ne conclura aucune transaction, aucun règlement, aucune reconnaissance de responsabilité ni aucun compromis à l'égard de cette réclamation sans le consentement écrit préalable de la Partie indemnisée. Si une Partie indemnisée choisit de se défendre contre une réclamation de tiers soumise à la Clause 10 ci-dessus, alors: (a) la Partie indemnisée peut contrôler de manière indépendante la défense et le règlement de cette réclamation; et (b) le Client devra, à ses propres frais, coopérer raisonnablement avec et assister la Partie indemnisée dans la défense de cette réclamation. Une Partie indemnisée peut participer à la défense d'une réclamation par le Client à ses propres frais. Si une Partie indemnisée choisit de se défendre elle-même contre une réclamation de tiers soumise à la Clause 10 ci-dessus, le Client paiera ou remboursera directement, au fur et à mesure de leur exigibilité, les frais de défense raisonnables de la Partie indemnisée, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et d'experts.

14. CONFIDENTIALITÉ

14.1. Informations confidentielles. Pendant la Durée, chaque Partie (une « Partie divulgateuse ») peut divulguer ses Informations confidentielles à l'autre Partie (une « Partie destinataire »). La Partie destinataire devra: (a) préserver et protéger les Informations confidentielles de la Partie divulgateuse en faisant preuve d'au moins le même degré de diligence que celui qu'elle utilise pour préserver et protéger ses propres Informations confidentielles, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à un degré de diligence raisonnable; (b) utiliser les Informations confidentielles uniquement aux fins de l'exécution des obligations de la Partie destinataire ou de l'exercice de ses droits au titre des présentes Conditions générales; et (c) ne pas divulguer les Informations confidentielles, directement ou indirectement, à toute autre partie, sauf à ses représentants dans la mesure où ils ont besoin de connaître les Informations confidentielles pour que la Partie destinataire puisse exécuter ses obligations ou exercer ses droits au titre des présentes Conditions générales, et à condition que ce représentant ait conclu avec la Partie destinataire un accord contenant des termes au moins aussi protecteurs que ceux énoncés dans la présente Clause. Chaque Partie divulgateuse est propriétaire de ses Informations confidentielles et rien dans les présentes Conditions générales ne sera réputé transférer un quelconque droit, titre ou intérêt de propriété relatif aux Informations confidentielles d'une Partie divulgateuse. La Partie destinataire est responsable de l'ensemble des actes et omissions de ses représentants, et prendra toutes les mesures commercialement raisonnables (y compris par voie de procédures et d'ordonnances judiciaires) pour empêcher ses représentants de procéder à toute divulgation ou utilisation non autorisée des Informations confidentielles.

14.2. Exclusions des Informations confidentielles. Les Informations confidentielles n'incluent aucune information qui: (i) est ou devient généralement accessible au public ou autrement relève du domaine public pour un motif autre qu'une violation des présentes Conditions générales; (ii) était licitement connue de la Partie destinataire sans aucune obligation de confidentialité à la charge de la Partie destinataire; (iii) est licitement reçue par la Partie destinataire de toute entité autre que la Partie divulgateur ou ses représentants sans aucune obligation de confidentialité à la charge de la Partie destinataire; ou (iv) est développée de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation des Informations confidentielles de la Partie divulgateur.

14.3. Recours. Toute violation de la présente Section est susceptible de causer à Mobilisights un préjudice irréparable pour lequel elle ne dispose d'aucun recours adéquat en droit. Pour toute violation effective ou menacée de la présente Section, Mobilisights peut, en sus de tout autre recours dont elle dispose en droit ou en équité, solliciter une mesure d'injonction ou une autre mesure provisoire devant toute juridiction compétente, y compris des juridictions situées hors de la juridiction désignée dans les dispositions des présentes Conditions générales relatives à la loi applicable et au for, sans que ce choix de for ne soit réputé constituer une renonciation à, ou un préjudice pour, la compétence exclusive qui y est convenue. La présente Section continuera de protéger les Informations confidentielles de Mobilisights jusqu'à ce qu'elles soient restituées ou définitivement détruites conformément aux présentes Conditions générales.

15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

15.1. Chefs de préjudice exclus. Dans la mesure maximale permise par la loi, Mobilisights et ses Entités affiliées, concédants de licence, fournisseurs et Installateurs agréés ne seront pas responsables, au titre de ou en lien avec les présentes Conditions générales (y compris toute Commande) ou leur objet, en vertu de tout fondement juridique ou en équité (y compris la responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), la responsabilité du fait des produits et la responsabilité sans faute), envers le Client ou toute autre personne, de tout dommage ou toute perte consistant en: (i) une augmentation des coûts, une diminution de valeur, une perte d'activité ou de production, une perte de revenus, une perte de profits, des amendes ou des pénalités; (ii) une perte d'achalandage ou une atteinte à la réputation; (iii) l'utilisation, l'impossibilité d'utiliser, l'interruption ou le retard dans l'utilisation de tout matériel, logiciel, système, donnée ou service; (iv) la perte ou la corruption de données, ou un dommage physique ou logique à tout système, y compris tous coûts liés à la récupération, à la réparation ou à la reconstitution de toute donnée, tout matériel ou tout logiciel; (v) une violation de données ou un Incident de sécurité, y compris toute atteinte à la confidentialité, à l'intégrité ou à la disponibilité de toute Donnée à caractère personnel, de tout réseau ou de tout système, sauf dans la mesure expressément prévue dans la Documentation contractuelle ou requise par les Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables; (vi) le coût de biens ou services de remplacement; ou (vii) tout dommage consécutif, aggravé, exemplaire, accessoire, indirect, punitif ou spécial. Ces exclusions s'appliquent indépendamment du fait que le Client ait ou non été informé de la possibilité de tels dommages ou que ces pertes aient autrement été prévisibles, et nonobstant le fait qu'un recours convenu ou autre n'atteigne pas son objectif essentiel.

15.2. Plafond global de responsabilité. Dans la mesure maximale permise par la loi, et sans préjudice des exclusions énoncées ailleurs dans les présentes Conditions générales, la responsabilité cumulée de Mobilisights et de ses Entités affiliées, concédants de licence, fournisseurs et Installateurs agréés résultant de ou en lien avec les présentes Conditions générales (y compris toute Commande), qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), au titre de la responsabilité du fait des produits ou autre, sera en tout état de cause limitée à: (i) s'agissant de toute réclamation relative aux Produits ou Services ou aux Commandes, un montant n'excédant pas les Frais effectivement payés par le Client à Mobilisights pour ces Produits ou Services ou au titre de cette Commande au cours de la période de douze (12) mois précédant immédiatement la date à laquelle est survenu l'événement à l'origine de la réclamation; et (ii) au total, pour l'ensemble des réclamations résultant de ou en lien avec les présentes Conditions générales, un montant n'excédant pas le total des Frais effectivement payés par le Client à Mobilisights au cours de la période de douze (12) mois précédant immédiatement la date à laquelle est survenu l'événement à l'origine de la première de ces réclamations. La présente limitation s'applique à tous les dommages résultant de tout fondement de responsabilité et nonobstant le fait qu'un recours convenu ou autre n'atteigne pas son objectif essentiel. Rien dans la présente Clause n'aura pour effet d'exclure ou de limiter toute responsabilité de Mobilisights pour faute intentionnelle ou, dans la mesure où elle ne peut être valablement écartée en vertu de la loi applicable, pour faute lourde.

16. SÉCURITÉ

16.1. Niveau de diligence. Le Client mettra en œuvre et maintiendra un programme de sécurité de l'information couvrant l'ensemble des utilisations et traitements des Données du Client et de toutes Données à caractère personnel associées, ainsi que les systèmes qu'il utilise pour traiter ces données. Le Client veillera à ce que ces mesures de sauvegarde soient: (i) appropriées au préjudice qui pourrait résulter d'un Incident de sécurité, compte tenu de la nature des Données du Client et des Données à caractère personnel traitées; (ii) au moins aussi protectrices que les mesures que le Client utilise pour protéger ses propres Informations confidentielles de nature sensible;

et (iii) conformes à la loi applicable, y compris les Lois relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel applicables, et aux normes de protection de la vie privée et de sécurité généralement admises pour des informations et systèmes similaires au sein du secteur mondial de la cybersécurité d'entreprise. Pour évaluer le niveau de sécurité approprié, le Client tiendra compte des risques présentés par le traitement, en particulier des risques de destruction, perte, altération, dommage, divulgation de, ou accès aux Données à caractère personnel accidentels, non autorisés ou illicites.

16.2. Incidents de sécurité. Le Client devra, sans délai, efficacement et avec diligence, répondre à, notifier, analyser, enquêter sur, atténuer (tant la cause que les effets), éliminer, remédier à et autrement gérer, à ses seuls frais, tout Incident de sécurité affectant les Données du Client, les Données à caractère personnel ou les systèmes sous le contrôle du Client, et en limitera les effets conformément à: (i) les meilleures pratiques de réponse aux Incidents de sécurité généralement admises dans le secteur mondial de la cybersécurité d'entreprise; et (ii) toute exigence ou orientation raisonnable communiquée ou mise à disposition par Mobilisights de temps à autre. Le Client est responsable de l'ensemble des coûts et dépenses résultant de tout Incident de sécurité imputable au Client, à ses Entités affiliées, à ses sous-traitants ou aux Utilisateurs, y compris les coûts et dépenses que Mobilisights encourt en lien avec cet Incident de sécurité. Tous coûts et dépenses que Mobilisights encourt et toutes pertes qu'une Partie indemnisée (y compris Mobilisights) subit en lien avec un Incident de sécurité imputable au Client, à ses Entités affiliées, à ses sous-traitants ou aux Utilisateurs sont réputés constituer des dommages directs, quelle que soit leur nature réelle, et peuvent être recouvrés par Mobilisights conformément aux présentes Conditions générales (y compris les dispositions relatives à l'indemnisation et à la limitation de responsabilité).

17. DISPOSITIONS DIVERSES

17.1. Assurance. Chaque Partie, à ses propres frais (y compris les franchises, rétentions, auto-assurance, coassurance, primes et sinistres), souscrira et maintiendra en vigueur pendant la Durée une couverture d'assurance, sur une base par sinistre lorsque cela est raisonnablement disponible, qui soit commercialement raisonnable et suffisante pour couvrir ses responsabilités au titre des présentes Conditions générales, compte tenu de la nature des Produits et des risques découlant de leur utilisation.

17.2. Registres et audit. Mobilisights, ou un auditeur tiers reconnu sélectionné par Mobilisights, peut, moyennant un préavis raisonnable et pendant les heures normales d'ouverture, examiner et copier les registres en la possession ou sous le contrôle du Client, à seule fin de vérifier le respect par le Client des présentes Conditions générales et des Commandes concernées, conformément à la loi applicable et sans interférer indûment avec l'activité du Client.

17.3. Réglementations en matière d'exportation. Le Client respectera pleinement l'ensemble des lois applicables en matière d'exportation et ne devra pas, directement ou indirectement, exporter, réexporter, expédier ou transférer tout Produit, toute donnée technique ou tout dérivé de ceux-ci, ni permettre l'expédition ou le transfert de ceux-ci: (i) vers tout pays, toute destination ou toute personne vers lesquels cette exportation, réexportation, expédition ou ce transfert serait interdit en vertu de toute loi applicable; ou (ii) vers tout pays ou toute destination pour lesquels l'Union européenne, tout État membre de l'UE, les États-Unis, ou toute autre juridiction pertinente exige une licence d'exportation ou une autre autorisation d'exportation, sans avoir préalablement obtenu cette licence ou autre autorisation, le cas échéant.

17.4. Conformité et utilisations interdites. Le Client ne devra pas, et ne devra pas permettre, encourager ou autoriser un Utilisateur ou un autre Tiers à, utiliser les Produits en lien avec: (a) des logiciels espions, publiciels ou autres programmes ou codes malveillants; (b) des biens ou articles contrefaits, ou toute activité ou tout article soumis à un embargo en vertu de la loi applicable ou de toute sanction, tout contrôle des exportations ou toute restriction commerciale des États-Unis ou de l'UE; ou (c) tout autre bien, article ou activité illégal. Le Client notifiera sans délai à Mobilisights dès qu'il aura connaissance de toute utilisation effective ou suspectée des Produits en violation de la présente Clause et coopérera avec Mobilisights à toute mesure corrective ou d'exécution que Mobilisights pourra raisonnablement exiger.

17.5. Code de conduite et politiques. Le Client respectera le Code de conduite du groupe Stellantis, tel que mis à jour de temps à autre, ainsi que toutes les autres politiques et procédures raisonnables et applicables de Mobilisights, y compris toute politique de lutte contre la corruption, politique de sécurité de l'information, politique d'utilisation acceptable et politique de contrôle des exportations/sanctions, telles que mises à disposition ou notifiées par Mobilisights au Client. Le Client veillera à ce que ses employés, sous-traitants et autres représentants intervenant dans l'accès aux Produits, leur utilisation ou leur assistance respectent également le Code de conduite du groupe Stellantis et ces politiques chaque fois qu'ils agissent en lien avec les présentes Conditions générales ou toute Commande.

17.6. Absence de tiers bénéficiaires. Les présentes Conditions générales sont conclues uniquement et spécifiquement entre et au bénéfice des Parties aux présentes et des personnes et entités spécifiques expressément identifiées dans les présentes Conditions générales comme ayant droit à une indemnisation ou à d'autres avantages. À l'exception des personnes ou entités ainsi identifiées,

aucune autre personne ou entité, y compris tout Revendeur ou tout autre Tiers, n'aura de droits, intérêts ou réclamations au titre des présentes Conditions générales, ni n'aura droit à un quelconque avantage en vertu de celles-ci, en qualité de tiers bénéficiaire ou autrement.

17.7. Absence de renonciation. Le fait pour une Partie de ne pas faire appliquer, à un moment quelconque, une disposition des présentes Conditions générales ne sera pas réputé constituer une renonciation à cette disposition ou au droit de cette Partie de faire appliquer cette disposition à l'avenir. Toute renonciation ne sera valable que si elle est établie dans un instrument écrit signé par la Partie accordant cette renonciation.

17.8. Force majeure. Si un Événement de force majeure empêche une Partie de se conformer à une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes Conditions générales ou de toute Commande, ce manquement ne constituera pas une violation, à condition que la Partie affectée notifie sans délai à l'autre Partie la nature, les effets et la durée prévue de l'Événement de force majeure. Aux fins des présentes Conditions générales, un « Événement de force majeure » désigne, à l'égard d'une Partie, tout événement ou toute circonstance, prévisible ou imprévisible, qui n'a pas été causé par cette Partie et échappe à son contrôle raisonnable, y compris: (a) des phénomènes météorologiques graves, catastrophes naturelles ou autres cas de force majeure (tels que ouragans, tempêtes tropicales, inondations ou tremblements de terre); (b) un incendie ou une explosion; (c) une guerre, invasion, hostilité, un acte ou une menace terroriste, ou des troubles civils; (d) une pandémie, épidémie ou quarantaine; (e) des modifications de la loi, une expropriation, un domaine éminent, une réquisition, un embargo ou toute autre action ou tout autre ordre gouvernemental; (f) une activité syndicale organisée (telle que grèves, arrêts de travail ou ralentissements de travail); (g) des interruptions ou une dégradation de la qualité ou des performances des services Internet, téléphoniques, de données (filaire ou sans fil) ou d'autres services de télécommunications, ou des coupures ou pénuries d'électricité; ou (h) tout événement ou toute circonstance similaire.

17.9. Divisibilité. Dans la mesure du possible, chaque disposition des présentes Conditions générales sera interprétée de manière à être effective et valide en vertu de la loi applicable. Si une disposition des présentes Conditions générales est interdite par une telle loi ou invalide en vertu de celle-ci, cette disposition sera limitée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide ou, si une telle limitation n'est pas possible, sera réputée retranchée des présentes Conditions générales. Dans les deux cas, les présentes Conditions générales seront interprétées et appliquées comme si cette disposition y avait été incorporée telle que limitée ou n'y avait pas été incluse, selon le cas, et demeureront pleinement en vigueur dans la mesure maximale permise par la loi.

17.10. Cession. Le Client ne cédera aucun de ses droits ni ne déléguera aucune de ses obligations au titre des présentes Conditions générales ou de toute Commande, que ce soit par l'effet de la loi, par changement de contrôle ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Mobilisights. Toute tentative de cession ou de délégation par le Client en violation de la présente Clause sera nulle et de nul effet et constituera un motif pour Mobilisights de résilier les Conditions générales et toute Commande concernée pour motif légitime par simple notification écrite. Mobilisights peut céder les présentes Conditions générales ou toute Commande, en tout ou en partie, ou céder l'un quelconque de ses droits ou déléguer l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes, à toute Entité affiliée ou à tout Tiers, à sa seule discrétion. En outre, si le Client fait l'objet d'un changement de contrôle au profit de, ou de quelque manière que ce soit soumis au contrôle de, un concurrent direct de Mobilisights (tel que raisonnablement déterminé par Mobilisights), Mobilisights peut, moyennant notification écrite au Client, résilier les présentes Conditions générales et toute ou l'ensemble des Commandes alors en vigueur, avec effet immédiat ou avec effet à une date ultérieure précisée dans cette notification. Sous réserve de ce qui précède, les présentes Conditions générales lieront les Parties, leurs successeurs respectifs et ayants droit autorisés et bénéficieront à ceux-ci.

17.11. Contractants indépendants. Les Parties sont des contractants indépendants et rien dans les présentes Conditions générales ne sera interprété comme créant une quelconque relation d'employeur/employé, de société, de mandat, de coentreprise ou une relation similaire entre les Parties. Les présentes Conditions générales ne seront pas interprétées comme conférant à l'une ou l'autre Partie un droit, un pouvoir ou une autorité exprès ou implicite de conclure tout accord ou tout engagement, ou de contracter toute obligation ou responsabilité, pour le compte de l'autre Partie.

17.12. Loi applicable et for. Les présentes Conditions générales, les Commandes et l'ensemble de la Documentation contractuelle, ainsi que toute obligation non contractuelle résultant de ou en lien avec celles-ci, et l'ensemble des droits et obligations des Parties au titre des présentes, seront régis par et interprétés conformément au droit italien. Tout litige, toute controverse ou toute réclamation résultant de ou en lien avec les présentes Conditions générales, toute Commande et l'ensemble de la Documentation contractuelle, ou leur violation, résiliation, validité ou interprétation, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Turin, Italie. Chaque Partie renonce irrévocablement à toute objection à l'encontre des tribunaux de Turin fondée sur l'incompétence territoriale ou le forum non conveniens et s'engage à n'introduire ni poursuivre aucune procédure résultant de ou en lien avec les présentes Conditions générales devant toute autre juridiction, sauf lorsque des dispositions impératives de la loi l'exigent ou sauf stipulation expresse contraire aux présentes. Si Mobilisights est la Partie qui obtient gain de cause dans toute action ou tout procès visant à faire valoir ses droits ou à régler tout litige au titre des présentes Conditions générales, le Client paiera à Mobilisights ses coûts et dépenses raisonnables encourus

en lien avec cette action ou ce procès, y compris les honoraires et frais d'avocats raisonnables, dans la mesure permise par la loi applicable.

17.13. Langue faisant foi. La langue faisant foi pour les présentes Conditions générales et l'ensemble des opérations connexes, pour tout avis ou tout autre document transmis ou remis au titre des présentes Conditions générales, et pour la négociation et le règlement de tout litige ou de toute autre question relative aux présentes Conditions générales entre les Parties, sera la langue anglaise. Toute version traduite est fournie uniquement à des fins de commodité et ne régira ni le sens ni l'application des présentes Conditions générales. En cas de conflit entre les dispositions de tout avis ou tout document et une version anglaise de cet avis ou de ce document (y compris les présentes Conditions générales), les dispositions de la version anglaise prévaudront. Le Client renonce à tout droit dont il pourrait disposer en vertu de toute loi applicable d'exiger que les présentes Conditions générales soient rédigées dans une langue autre que l'anglais.

17.14. Survie. Les dispositions des présentes Conditions générales qui, par leur nature ou leur contexte, sont destinées à survivre à l'expiration ou à la résiliation des présentes Conditions générales, y compris, sans limitation, les dispositions relatives aux Frais et aux obligations de paiement, aux limitations de responsabilité, aux exclusions de garantie, à l'indemnisation, à la confidentialité, à la protection des données, aux Données agrégées, à la loi applicable et à la compétence juridictionnelle, ainsi que toute licence ou tout droit expressément déclaré survivre, survivront à l'expiration ou à la résiliation des présentes Conditions générales et demeureront pleinement en vigueur.

17.15. Modifications. Mobilisights peut modifier les termes des présentes Conditions générales et de la Documentation contractuelle connexe de temps à autre en fournissant un avis au Client via les Logiciels, par e-mail, ou par tout autre moyen raisonnable; étant toutefois entendu que toute modification relative à la tarification sera régie exclusivement par la Commande ou par d'autres accords distincts applicables entre Mobilisights et le Client, et que toute modification des présentes Conditions générales n'affectera pas les dispositions de la Commande et/ou d'autres accords entre Mobilisights et le Client auxquels les Conditions générales ou ces accords distincts reconnaissent la primauté en cas de conflit. Mobilisights déploiera des efforts raisonnables pour informer le Client de toute modification avant sa date d'entrée en vigueur. Sous réserve des dispositions de la présente Clause, le Client sera réputé avoir accepté, et accepte par les présentes, toute modification des présentes Conditions générales, à moins que cette modification n'impose au Client des désavantages commercialement déraisonnables. Si une modification affecte de manière substantielle et défavorable les droits ou obligations du Client et que Mobilisights reçoit une objection écrite dans les trente (30) jours calendaires suivant la date à laquelle l'avis de modification a été reçu ou aurait raisonnablement dû parvenir à la connaissance du Client, Mobilisights peut, à sa seule discrétion: (i) retirer ou annuler la modification concernée, auquel cas la version des présentes Conditions générales en vigueur immédiatement avant cette modification continuera de s'appliquer; ou (ii) résilier les présentes Conditions générales, toute Commande applicable et le droit du Client d'accéder aux Produits et de les utiliser, et rembourser tous frais payés d'avance relatifs aux Produits devant être fournis après que le Client a définitivement cessé l'utilisation effective de tout Produit.